

Procès-verbal des délibérations du 13 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le treize octobre, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à l'ancienne salle des fêtes de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
ARNAUD Christine	X				JEANNE Sandrine		X	LEROY Bernadette	
AUVRAY Aurélie	X				JEANNEAU Olivier	X			
BANNING Pascal	X				JOUAULT Colette	X			
BARON-CALBRY Virginie	X				JUS Éric	X			
BAZIN Hervé	X				KUZNIK Yves	X			
BESNEHARD Patrick	X				LEGELEUX Nathalie	X			
BOUVET Mickaël	X				LEGRAIN Thomas	X			
BRISON-VALOGNES Coraline	X				LEHUBY Daniel	X			
DUFLOT Alain	X				LEMARIE Françoise	X			
DUPARD Hervé	X				LEROY Bernadette	X			
DZEVALEKOV Sylvie	X				MADELEINE Patrick	X			
ELISABETH Christian	X				MARIE Frédéric	X			
EUDE Martine	X				MELANIE Catherine	X			
FAUVEL Nelly	X				MIANNAY Delphine		X		
FOREST Gaylord	X				MULLER Jean-Michel	X			
GAUCHET Mireille				X	NOURRY Jean-Pierre	X			
GAUVAIN Virginie	X				RAVENEL Georges	X			
GOSSET Marie-Laure	X				REGINAUD Chantal	X			
GUERIN Maud	X				RENARD Yohan	X			
JARDIN Norbert	X				THOUROUDE Christine	X			
JAUTEE Sophie	X								

Date de convocation	Conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votants	Excusés	Absents
06/10/2020	41					
Date d'affichage	Quorum	38	1	39	1	1
06/10/2020	21					

Secrétaire de séance : MARIE Frédéric

Georges Ravenel Maire donne lecture des pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Intervention de M. FALL CAF

M. FALL interlocuteur de la CAF présente au conseil municipal le partenariat déjà existant entre Noues de Sienne et la CAF qui va se poursuivre dans les années à venir par le biais d'une offre globale de service et d'une dimension territoriale élargie, tous les champs sont ouverts. Un film de présentation sur la Convention territoriale globale est diffusé.

La CAF souhaite améliorer les services en participant aux financements de nouveaux équipements en cohérence avec les spécificités et les priorités des territoires. Elle a une politique de soutien à la parentalité au service du territoire. Il convient alors de s'appuyer sur la connaissance des territoires pour en définir les besoins.

La CAF travaille en partenariat avec les élus pour élaborer des projets. Sur Noues-de-Sienne, le projet de micro-crèche multi-accueil / RAM pourrait être financé par la CAF à hauteur d'un tiers. Pour faire fonctionner cette structure, 4 salariés seraient nécessaires : 1 directeur, 1 éducateur et 2 CDI (auxiliaire de puériculture / CAP petite enfance).

Pour mener à bien cette réflexion, il convient de recruter un chargé de mission, une réunion est prévue le 10 novembre pour travailler sur le profil de poste.

Délibération n° DCM2020-101	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 (21h05)
--	---

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° DCM2020-101	Convention territoriale globale (21h07)
--	--

La Convention territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Ctg vise également à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc... L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transversale partant des besoins du territoire.

La Ctg devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace donc progressivement les Contrats enfance jeunesse (Cej), au fil de leur renouvellement à compter de 2020. Les Cej seront remplacés par un nouveau dispositif de financement national : les « bonus territoire Ctg ». Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des Cej.

L'engagement de la CAF est pluriannuel (4 ou 5 ans), ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire.

Georges Ravenel précise que la convention territoriale globale s'applique à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la Convention territoriale globale avec la CAF du Calvados.

Délibération n° DCM2020-102	Subventions aux associations (21h20)
--	---

La parole est donnée à Virginie Baron-Calbry qui informe le conseil que la commission s'est réunie le 14 septembre 2020 et a donné un avis favorable à l'attribution des subventions comme suit :

Subventions aux associations caritatives

Les subventions accordées aux associations caritatives dites « nationales » se faisaient jusqu'à présent systématiquement sur la règle d'une année sur trois, à raison de cinq dotations par an d'une valeur unitaire de 300 euros. Objectif de la réflexion menée en commission socioculturelle : définir des conditions d'attribution plus en adéquation avec les besoins et attentes « des » populations, également tributaires de l'actualité. Ce sont ainsi sept demandes qui ont fait l'objet d'une réponse favorable :

- ✓ AFSEP (sclérose en plaque) : 300€
- ✓ Alcool assistance : 300 €
- ✓ Banque alimentaire : 300€
- ✓ Croix rouge Française : 300€
- ✓ Groupe de Secours Catastrophe Français (composés de sapeurs-pompiers engagés dans l'action humanitaire) : 300€ à titre exceptionnel, au regard des actions engagées au lendemain de l'explosion dévastatrice au Liban et suite également à l'annulation (à cause des conditions sanitaires) du loto du SCF organisé traditionnellement tous les ans dans la salle de Mesnil-Clinchamps mise gratuitement à disposition de l'association.
- ✓ Secours Catholique : 300€
- ✓ Secours Populaire : 300€

et l'AFM (Téléthon) : 300€

*A signaler ici que le défi sportif traditionnellement organisé dans le Bocage Virois à l'initiative de Serge Cordon, en parallèle de cette manifestation nationale - fera étape le mercredi 2 décembre à Courson. Il s'agira d'exprimer la solidarité collective à une famille dont

l'enfant souffre d'une maladie génétique. Les communes déléguées, les associations, clubs etc.. seront également appelés à se mobiliser. Les coureurs passeront sur chacune des communes déléguées de Noues-de-Sienne.

Union Cycliste Landellaise : dans un courrier signé du président Alexandre Potel, l'Union Cycliste Landellaise a sollicité l'accompagnement financier de Noues de Sienne sur la base de 3 licenciés NdS. **Soit une subvention accordée de : 120 euros** (3 x 40 euros).

Monsieur MADELEINE Patrick précise que les demandes de subventions des associations des communes historiques seront votées lors du prochain conseil municipal.

Débat

Chantal Réginaud demande quelles sont les associations nationales qui ont un impact sur la commune de NOUES-DE-SIENNE. Il lui est répondu que toutes ces associations ont un impact via les CCAS. En effet, chaque demande de subventions est accompagnée d'une liste de bénéficiaires habitant la commune. Le CCAS est un relais important pour les personnes en difficulté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accorde l'attribution des subventions comme énumérées ci-dessus pour une enveloppe totale de 2 520 €.

**Délibération n°
DCM2020-103**

Avis sur demande d'enregistrement SCEA ACTEA (21h29)

Une demande d'enregistrement a été déposée par la SCEA ACTEA dont le siège social est situé à Courson. Le projet consiste à prévoir l'augmentation des effectifs à 39 900 poules pondeuses sur le site de la Maheudière sur la commune de Montbray. Le projet prévoit l'exportation commerciale des fientes normée permettant de s'abstenir d'un plan d'épandage. Noues de Sienne est une des communes concernées par le rayon de consultation publique. Le conseil municipal doit donc émettre un avis sur ce dossier.

Débat :

Ce projet fait doubler la quantité de poules dont le nombre va évoluer de 19500 à 39 900. Aujourd'hui les fientes sont séchées pour éviter les odeurs.

Pascal BANNING prend la parole. Il informe qu'il a pris le soin de parcourir le dossier et qu'il souhaite apporter un éclairage à l'assemblée avant que celle-ci se prononce. Ce projet consiste à doubler le nombre de poules sans extension de la surface des bâtiments. Il semblerait donc que des ascenseurs soient installés pour que les poules trouvent de la surface en hauteur. La question du bien-être animal se pose ainsi que de la qualité alimentaire de ce qui y est produit. La question de l'attractivité du territoire avec ce projet se pose également. Pascal BANNING demande alors au conseil d'émettre un avis défavorable. Hervé DUPARD précise que dans ce projet les poules peuvent se mouvoir notamment grâce à des systèmes d'automatisation et d'ascenseurs. Il précise également qu'il est préférable de consommer des produits élaborés en France où les normes sanitaires sont contrôlées et raisonnables plutôt que de voir des produits arriver de l'étranger où les normes sont beaucoup moins strictes.

Georges RAVENEL ajoute que le commissaire enquêteur peut être consulté pendant l'enquête publique auprès de la commune de Montbray.

Après en avoir délibéré et à raison de 3 voix contre, 12 abstentions et 24 voix pour, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

**Délibération n°
DCM2020-104**

Vente lot du lotissement du bief Mesnil Clinchamps (21h31)

Coraline BRISON-VALOGNES maire délégué de Mesnil Clinchamps informe que Mme BERTIN Brigitte nous a fait parvenir une demande d'achat du lot 6 du lotissement du bief de Mesnil Clinchamps d'une superficie de 783 m². Le prix de vente est fixé à la somme de 22 € TTC le mètre carré, soit un total de 17 226 € TTC.

Déduction faite de la TVA sur marge, la recette pour la commune sera de 14 609,88 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise la vente du lot 6 du lotissement du bief de Mesnil Clinchamps à Mme BERTIN Brigitte pour la somme de 17 226 € TTC,
- Autorise le versement d'une TVA sur marge sur la vente du lot n°6, conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Mesnil Clinchamps n° 201606-2 en date du 20 juin 2016, pour la somme de 2 616,12 €,
- Autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente au profit de Mme BERTIN Brigitte.

La parole est donnée à Virginie Baron-Calbry qui précise qu'il convient de se prononcer sur la reprise des concessions, sur la commune déléguée de Courson, qui ont plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 4 Mai 2017 et le lundi 28 Septembre 2020, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise Mme le maire délégué de Courson à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Questions diverses

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : mardi 17 novembre 2020 à 20h00
- Colette JOUAULT souhaiterait savoir où en est le dossier concernant le terrain préempté pour le projet d'extension de la maison de retraite.
- M. le Maire répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour. Qu'il n'a pas plus de précisions à donner pour le moment à part que des solutions ont été proposées aux acheteurs éventuels. Des négociations sont en cours.
- Pascal BANNING souhaiterait des précisions sur l'évolution de la réflexion de la commission communication au sujet du feuillet d'information à destination des habitants du village de Saint-Manvieu-Bocage. Y a-t-il un échancier du plan de communication ? Est-il possible que le feuillet soit distribué ou pas aux habitants de Saint-Manvieu-Bocage ?
- Coraline BRISON-VALOGNES répond que la communication doit concerner l'ensemble de la commune de Noues-de-Sienne. La démarche du conseil communal de Saint-Manvieu n'est pas cohérente avec la commune nouvelle. La commission va proposer 2 publications par an dans lesquelles seront rajoutés des feuillets spécifiques proposés par chaque commune déléguée.
- M. le Maire ajoute qu'il faut sur ce sujet, une égalité de traitement sur l'ensemble de Noues-de-Sienne.
- Thomas LEGRAIN souhaite que le conseil garde ce contact de proximité pour ne pas perdre le lien avec les habitants.
- Pascal BANNING précise que le rôle de la commission communication n'est pas remis en cause. Mais il ne comprend pas pourquoi cette initiative est remise en cause. Pour lui elle enclenche une dynamique qui pourra tisser du lien sur le territoire. Pour lui la question de la marge d'autonomie financière des communes déléguées est posée. Est-il possible d'avoir une action locale constructive avec un budget spécifique ?
- Pascal BANNING souhaite aider les habitants à structurer leur vie locale.
- M. le Maire précise qu'il faut agir en commune nouvelle, la priorité est de structurer la commune nouvelle, après on verra.
- Colette JOUAULT pose la question de l'avancement des travaux de la fibre.
- M. le Maire précise qu'un contact a eu lieu sans plus d'informations. Les chantiers sont loin d'être terminés, les choses ne sont pas abouties. Il n'est pas possible pour l'instant de fixer une date pour une réunion.
- Jean-Michel MULLER informe qu'environ 40 % des foyers sur Le Gast ont demandé le raccordement à la fibre, ce sont les prestataires qui gèrent.
- Pour conclure la séance une information sur la situation sanitaire est donnée. Le covid progresse rapidement dans notre région. Noues-de-Sienne risque d'être impactée à son tour. Le préfet du Calvados va donc annoncer des mesures plus contraignantes. Le respect des gestes barrières est rappelé. Eviter les regroupements familiaux est préconisé. Le manque de clarté de certaines décisions peut interpeler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.

Le Maire,

Georges RAVENEL

